



Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern

JUIN 2015

VERS UN DÉVELOPPEMENT

SOLIDAIRE 241

LA MISÈRE

INDUSTRIE DE LA MODE ITALIENNE

IMPORTÉE

10 AFFAIRE ABACHA : LA SUISSE RESTITUE SANS PRÉCAUTION 12 RÉCOLTE DE SIGNATURES :
MOISSON HUMIDE, MAIS ENGAGEMENT SANS FAILLE 14 PORTRAIT 15 ACTUALITÉ

SOMMAIRE

- 03 CAMPAGNE CLEAN CLOTHES**
03 Confection italienne
à la mode chinoise
- 07 La durabilité selon H&M: des mots,
mais pas de résultats concrets
- 09 Tragédie du Rana Plaza:
des indemnités encore
insuffisantes
- 10 AVOIRS ILLICITES**
Affaire Abacha: la Suisse restituée
sans précaution
- 12 INITIATIVE POUR DES
MULTINATIONALES RESPONSABLES**
Récolte de signatures: moisson
humide, mais engagement sans faille
- 14 PORTRAIT DE GÉRALDINE VIRET**
Diplomatie et persuasion
au service de la DB
- 15 ACTUALITÉ**
Cacao: la situation des cultivateurs
toujours plus précaire
Paraquat: un risque majeur pour
les paysans indiens

ÉDITORIAL

LES EFFETS PERVERS D'UNE INDUSTRIE GLOBALISÉE

C'est peut-être l'un des effets les plus pervers et l'une des dérives les plus préoccupantes de la mondialisation qui se traduisent, en Italie, par un retournement de situation qui laisse perplexe. Après avoir délocalisé à tour de bras dans les pays de l'Est et en Turquie, afin de profiter des bas salaires et de réduire leurs coûts de production, les grandes marques de l'industrie vestimentaire et de la chaussure italiennes ont « rapatrié » une grande partie de leur production et de leurs sous-traitants en Italie. Pour ces marques prestigieuses, comme Dolce & Gabbana, Prada, Armani, Versace ou Max Mara, le label « made in Italy » est un sérieux argument de vente auprès d'une clientèle aisée qui apprécie l'idée d'acheter un savoir-faire aussi ancien que renommé.

Faut-il pourtant se réjouir pour l'économie italienne de cette « renaissance » d'une industrie donnée pour moribonde, il y a quelques années? On peut fortement en douter. Car les marques ne se sont pas seulement contentées de « relocaliser » la production dans la Péninsule, mais elles ont réussi à « importer » les conditions de travail déplorables et les salaires de misère.

Comme le dévoile l'enquête de la CCC en Italie, les conditions de travail dans cette « nouvelle » industrie n'ont rien à envier à celles des ateliers de l'Asie du Sud-Est. Travail au noir, ateliers insalubres, salaires de misère, absence de soins médicaux et de protection sociale: la situation des travailleurs et des travailleuses – essentiellement des migrants chinois – est catastrophique. En 2013, sept personnes sont décédées à la suite d'un incendie dans un atelier clandestin à Prato, en Toscane. Dans cette région, une véritable industrie de l'ombre s'est développée. Les grandes marques ne voient pourtant pas d'un mauvais œil la multiplication de ces sous-traitants, souvent dans des mains chinoises, qui combinent l'avantage de réduire les frais de transport et de fabriquer à très bon marché leurs produits de luxe qu'ils pourront vendre sous l'étiquette flatteuse du « made in Italy ».

Cette évolution a aussi des conséquences désastreuses sur les autres producteurs en faisant pression à la baisse sur les salaires. Désormais, le lieu de production n'est plus le garant de conditions de travail et de salaires décentes.

Raphaël de Riedmatten, rédaction



VERS UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE 241, juin 2015, est édité par la Déclaration de Berne, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne, tél. +41 (0)21 620 03 03, fax +41 (0)21 620 03 00, info@ladb.ch, www.ladb.ch ÉDITION Raphaël de Riedmatten COLLABORATION Marc Guéniat, Andrea Hüssler, Floriane Fischer, Olivier Longchamp, Silvie Lang, Christa Luginbühl, François Meienberg, Aline Petermann, Géraldine Viret LECTORAT Christiane Droz, droz@citycable.ch GRAPHISME Naila Maiorana, www.fatformat.com PHOTO DE COUVERTURE © Stefano Rellandini / Reuters IMPRESSION Groux arts graphiques SA, imprimé sur papier recyclé TIRAGE 8500 exemplaires PARUTION 6 x par an ISSN 1661-1357. Tous droits réservés. Reproduction avec l'accord préalable de l'éditeur.

COTISATION / ABONNEMENT 60 fr. par an. Pour faire un don CP 10-10813-5.



DB

Déclaration de Berne
Dichiarazione di Berna
Erklärung von Bern



CONFECTION ITALIENNE À LA MODE CHINOISE

© Stefano Rellandini / Reuters

Après avoir délocalisé leur production dans les années 1990, afin de profiter des bas salaires et d'optimiser leur rendement, de nombreuses entreprises textiles reviennent s'installer en Italie – rapatriant des emplois, mais ramenant également avec elles les conditions de travail déplorables et les salaires de misère. Désormais, les ateliers de la sueur (« sweatshop ») se multiplient. Eclairage.

Les résultats d'une récente étude de la Campagne Clean Clothes sur l'industrie vestimentaire et de la chaussure en Italie montrent que, dans ce pays aussi, la concurrence globale et la course aux bas prix exercent une pression sur les salaires, dégradent les conditions de travail et favorisent le développement du secteur informel.

Les résultats de l'étude sont sans équivoque: les grandes marques, telles que Louis Vuitton, Armani, Prada et Dior, rachètent d'anciennes usines qui avaient, autrefois, dû fermer en raison de la concurrence avec des sites de production meilleur marché délocalisés dans les pays d'Europe de l'Est et en Turquie. Aujourd'hui, l'Italie

est redevenue « compétitive ». En effet, les usines rouvertes participent à une course aux bas salaires au niveau mondial.

En particulier en Toscane (Prato), une industrie parallèle s'est développée et constitue une sorte d'enclave de production bon marché dans la Péninsule.

UNE INDUSTRIE PARALLÈLE

C'est surtout en Toscane (Prato) que s'est développée une industrie parallèle, une sorte d'enclave de production bon marché en Italie. Les entreprises qui y sont implantées sont actives en tant que fournisseurs directs ou comme sous-traitants. Elles se distinguent par leur flexibilité extrême et leurs faibles coûts – ce qui leur permet de garantir des livraisons rapides et bon marché.

Quelque 3600 usines de l'industrie de la mode à Prato sont aujourd'hui dans des mains chinoises et environ 80 % de toutes les entreprises actives dans l'industrie vestimentaire sont dirigées par des managers chinois. Les employés sont presque exclusivement des immigrants venus de Chine. Aujourd'hui, la deuxième plus grande communauté d'exilés asiatiques vit à Prato.

Les conditions de travail sont critiques. On rapporte que de nombreux ouvriers ne disposent d'aucune autorisation de séjour (et sont par conséquent extrêmement dépendants de leur travail, et donc susceptibles d'accep-

ter de travailler dans des conditions abusives), que les journées de travail sont trop longues et le travail de nuit fréquent. Certains vivent dans des logements douteux, voire insalubres, parfois situés directement dans les usines. Concrètement, cela signifie que l'industrie italienne de la mode tolère cette industrie parallèle chinoise, avec tous les problèmes qu'elle comporte, à condition de jouer un rôle de sous-traitant bon marché.

En décembre 2013, sept personnes sont décédées lors d'un incendie dans une usine à Prato. Cet incident a secoué les communautés nationale et internationale. Toutefois, il reste très difficile de mettre en place des contrôles, notamment en raison de problèmes de langue et de confiance.

A noter que ces entreprises produisent également pour l'industrie du luxe, particulièrement pour Armani, Ferré, Valentino, Versace, Max Mara, Chanel, Dolce & Gabbana, Prada, Dior et Louis Vuitton.

▼ Une ouvrière d'un « atelier de la sueur » lors d'un contrôle de police à Prato en Toscane. Comme de nombreux autres immigrants employés par cette industrie textile de l'ombre, elle vivait dans un logement insalubre directement sur son lieu de travail. © Stefano Rellandini / Reuters

Les immigrants asiatiques, qui représentent la majorité des ouvriers et des ouvrières travaillant dans ces usines, sont employés à des conditions très précaires. Cette enclave de production chinoise profite à l'industrie italienne de la mode, mais elle crée aussi des tensions de plus en plus fortes, en exerçant une pression à la baisse sur les prix et les salaires dans tout le secteur.

« En réaction à la concurrence au niveau global et à la pression exercée sur les prix, l'Italie voit son marché du travail devenir de plus en plus flexible et les conditions se dégrader; la protection sociale tend à disparaître. La relocalisation des capacités de production et la création d'emplois sont positives, mais, si elles riment avec salaires de misère, absence de syndicats, insécurité, insalubrité et conditions de travail scandaleuses, elles sont catastrophiques »,

selon les propos de Francesco Gesualdi, auteur de l'étude et collaborateur de la CCC en Italie.

Cette étude se fonde notamment sur des entretiens réalisés avec des travailleurs et des travailleuses du nord, du centre et du sud de l'Italie¹. Elle montre que les salaires versés dans l'industrie italienne de la mode sont nettement inférieurs au minimum vital. Les auteurs ont aussi révélé que des sous-traitants emploient des ouvriers illégalement pour un salaire de 700 à 800 euros par mois, ainsi que des journaliers payés 30 à 40 euros par jour ne bénéficient d'aucune protection sociale et sont contraints de faire d'innombrables heures supplémentaires excessives pour garder leur travail. La plupart ne sont même pas en mesure de couvrir leurs besoins de base et sont dépendants de l'aide de leur famille élargie,

L'INDUSTRIE DE LA MODE ITALIENNE EN BREF

En Italie, le secteur de la mode est, après la branche métallurgique, la deuxième plus importante industrie de transformation. Ce sont majoritairement des femmes qui y travaillent.



- **Années 1990** : plus d'un million d'employé-e-s ; début de la délocalisation vers des pays meilleur marché
- **En 2007 et 2008** : pertes très importantes dans le contexte de crise économique, fermeture de nombreuses PME
- **Entre 2007 et 2012** : fermeture de 8000 entreprises, disparition de 80 000 places de travail dans l'industrie vestimentaire
- **Aujourd'hui** : environ 430 000 travailleurs et travailleuses dans l'industrie textile et vestimentaire, quelque 50 000 entreprises (PME, en moyenne 8,5 employés) ; production de chaussures : environ 80 000 travailleurs (état : 2011)

L'industrie de la mode (textiles, vêtements, chaussures) est principalement implantée dans les neuf régions suivantes : Vénétie, Lombardie, Emilie-Romagne, Toscane, Ombrie, Marches, Molise, Campanie et Pouilles.

ne disposent d'aucune réserve pour l'épargne, les loisirs et les activités culturelles. Certains doivent renoncer aux soins médicaux pour pouvoir joindre les deux bouts.

Des salaires mis sous pression par la « Troïka »²

Des exemples actuels tirés de l'UE montrent que le droit du travail et le niveau des salaires sont constamment mis sous pression en Europe : en 2011, la Troïka a fait pression sur l'Irlande, qui a dû diminuer le salaire minimum légal de 11,5 % afin que le pays redevienne « compétitif ». La même année, le Portugal, qui souhaitait augmenter le salaire minimum légal, s'est vu dans l'obligation de le geler. L'Espagne a, elle aussi, dû réduire le salaire minimum légal au coût de la vie, qui avait augmenté, et la Banque centrale européenne a exigé, en contrepartie de sa participation au

Les salaires de misère du « made in Italy »

Région	Montant du salaire net (selon données récoltées au cours des entretiens)	Evaluation du montant du salaire vital selon l'ISTAT ³	Evaluation du montant du salaire vital selon les travailleurs et les travailleuses
Vénétie	- 1000 à 1300 euros - env. 850 euros pour les ouvriers et les ouvrières travaillant à domicile	1509 à 1648 euros	1700 à 2000 euros
Toscane	1100 à 1200 euros	1417 à 1566 euros	1400 euros
Campanie	900 à 1300 euros	1190 à 1275 euros	Pas de montant précis, mais constat que le salaire actuel ne suffit pas

¹ Des entretiens ont été réalisés avec quelque 70 travailleurs et travailleuses ainsi qu'avec d'autres acteurs entre avril 2013 et août 2014.
² Collaboration entre la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international dans le but de « conseiller » les pays de la zone euro lorsque leur budget passe dans les chiffres rouges.
³ Office national italien de la statistique, famille de deux adultes et de deux enfants, pour l'année 2012.



▼ *Travail au noir, ateliers insalubres et sans fenêtres, salaires de misère : la situation des travailleurs et des travailleuses du « made in Italy » – pour l'essentiel des migrants chinois – est indécente.*

© Stefano Rellandini / Reuters

remboursement des dettes espagnoles, que le pays introduise une nouvelle catégorie d'emplois avec des salaires inférieurs au minimum légal et des conditions d'engagement défavorables. Les récentes réformes⁴ du marché de l'emploi en Italie ont affaibli les droits du travail et participent au démantèlement du système de protection sociale. Les auteurs de l'étude craignent que le niveau des salaires en Italie se stabilise, à moyen terme, à 800-900 euros – un montant largement inférieur à celui prévu dans les conventions collectives ainsi qu'au montant du salaire vital.

Le combat pour les droits du travail a été long et difficile. La garantie d'un salaire minimal suffisant pour subvenir aux besoins des travailleurs et de leur famille et l'existence d'un système de protection sociale constituent, en temps de crise, un « filet social » absolument indispensable, une sorte de « ciment de la société » pour plus d'équité. Et ils sont absolument indispensables. Il serait catastrophique que, en Europe et ailleurs dans le monde, les salaires de misère et les conditions de travail inhumaines deviennent la norme au nom de la compétitivité.

Christa Luginbühl



LA DURABILITÉ SELON H&M: DES MOTS, MAIS PAS DE RÉSULTATS CONCRETS

En avril dernier, H&M publiait son rapport de durabilité, destiné à montrer les efforts du géant suédois en matière de responsabilité sociale et environnementale. Or, en dépit des belles promesses, rien dans ce document sur papier glacé ne vient attester d'une amélioration des conditions salariales des ouvriers et des ouvrières dans les pays producteurs. Depuis 2010, H&M investit toujours davantage pour corriger son image, sans toutefois remettre véritablement en cause son modèle d'affaires et ses pratiques, n'hésitant pas à utiliser la misère des couturières à des fins de pur marketing.

Le changement de tonalité s'est opéré en 2010 déjà, tandis que les petites mains du textile se mobilisaient pour demander une augmentation du salaire minimum légal, alors fixé à 1662.50 takas par mois (environ 19.60 fr.). Dans une lettre reprise par plusieurs médias, le grand patron de H&M, Karl-Johan Persson, invitait le premier ministre bangladais à augmenter le salaire minimum légal, afin d'établir un contexte plus stable et de mieux répondre aux besoins fondamentaux des ouvriers et des ouvrières. Un signal positif? Pas vraiment, puisque le leader incontesté de la «fast-fashion» reportait principalement la responsabilité sur le Gouvernement de Dacca et se contentait de l'inviter à augmenter le salaire minimum légal et à l'indexer sur une base annuelle. Le géant suédois se gardait également de définir ce qu'il entendait par «un salaire vital équitable». Aujourd'hui encore, H&M maintient ce flou artistique, tout en cherchant à modifier son image d'enseigne bon marché abonnée au scandale et à s'imposer comme une entreprise responsable aux yeux des consommateurs et des consommatrices.

Offensive de charme

Pour corriger son image, H&M a lancé, en 2010, sa fameuse «Conscious Collection», produite à partir de matériaux recyclés. A grand renfort de visuels célébrant la nature, la marque tente ainsi, depuis cinq ans, de faire oublier les conditions déplorables dans lesquelles ses articles sont produits, en premier lieu les salaires de misère toujours en vigueur dans l'industrie textile globalisée. L'offensive de charme ne s'arrête pas là. L'entreprise sponsorise aussi les pages que le journal *The Guardian* consacre à la mode éthique, profitant ainsi de la visibilité et de la crédibilité du célèbre quotidien britannique pour se positionner dans le discours

⁴ Loi sur le travail I, aujourd'hui loi N° 78 du 16 mai 2014, et loi sur le travail II, loi N° 183 du 3 décembre 2014.

sur la durabilité, sans toutefois changer ses pratiques. En 2013, H&M a par ailleurs publié en grande pompe une « Feuille de route pour un salaire vital », dans laquelle elle s'engage à verser, d'ici à 2018, un « salaire vital équitable » à environ 850 000 ouvriers et ouvrières chez ses principaux fournisseurs. La firme omet toutefois de définir un tel salaire. L'analyse de la Campagne Clean Clothes (CCC) est sans appel : ce plan relève en premier lieu d'une opération de communication plutôt que d'une volonté claire de garantir, enfin, un salaire vital sur l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Des belles paroles, mais pas de chiffres

Le rapport de développement durable « Conscious Actions », publié par H&M en avril dernier, vient confirmer cette analyse. En effet, le géant suédois ne communique aucun référentiel (méthode de calcul et montants) en matière de salaire vital et ne donne aucun chiffre sur l'évolution des salaires dans le cadre de ses trois projets pilotes menés au Bangladesh et au Cambodge. Alors que l'entreprise se targue

de « vouloir rendre la mode durable et la durabilité à la mode »¹, on cherchera en vain des indications sur la manière dont H&M entend s'assurer que ces expériences profiteront à l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Cette question est centrale, d'autant plus que ces projets pilotes sont menés dans des usines qui produisent exclusivement pour H&M. Une exception pour l'entreprise suédoise, et dans l'industrie textile en général, où les fournisseurs travaillent d'ordinaire pour plusieurs clients internationaux. Malgré un projet de partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et un grand syndicat suédois, H&M ne présente aucun résultat concret.

« **LE RAPPORT DE H&M NE REFLÈTE PAS LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CAMBODGE OU AU BANGLADESH. CES EFFORTS DE RELATIONS PUBLIQUES SONNENT CREUX À L'OREILLE DES OUVRIÈRES QUI LUTTENT CHAQUE JOUR POUR NOURRIR LEUR FAMILLE.** »

Athit Kong, vice-président de l'Union cambodgienne des travailleurs du textile (C. Cadwu)

Pour la CCC et la DB, H&M doit enfin joindre les actes à la parole en signant, avec les syndicats locaux, un accord national contraignant, prévoyant le versement d'un salaire vital pour tous les ouvriers et les ouvrières chez ses fournisseurs. Le géant suédois a la force de frappe ainsi que l'influence nécessaires pour amorcer une réforme en profondeur de l'industrie textile et encourager ses concurrents à faire de même. Malgré ses belles promesses et les efforts consentis, H&M ne semble toujours pas prendre véritablement au sérieux les revendications des personnes contribuant chaque jour, par leur travail, à son succès planétaire et très lucratif.

Géraldine Viret



¹ <http://sustainability.hm.com>

◀ *Affiche de la Campagne Clean Clothes internationale pour le versement d'un salaire vital aux employés des sous-traitants de H&M.*

TRAGÉDIE DU RANA PLAZA : DES INDEMNISATIONS ENCORE INSUFFISANTES

Deux ans après l'effondrement du Rana Plaza, au Bangladesh, les géants de l'industrie textile continuent de priver les survivants et les familles des victimes d'une indemnisation suffisante. Il manque encore 6 millions de dollars au fonds d'indemnisation. Une attitude incompréhensible et irresponsable.

Le 24 avril dernier a eu lieu la deuxième commémoration de l'effondrement du Rana Plaza, la pire tragédie dans l'histoire de l'industrie textile. Depuis la signature de l'Accord sur la sécurité des bâtiments et la protection contre les incendies au Bangladesh, en réaction à ce drame, on observe de nombreux développements en matière de sécurité des bâtiments dans ce pays. A ce jour, plus de 1250 usines ont été inspectées par des ingénieurs indépendants, et quelque 950 plans de correction ont pu être établis. Leur mise en œuvre est en cours. Ces mesures permettent une amélioration de la sécurité dans les usines textiles du Bangladesh.

Des contributions trop faibles

Au niveau des dédommagements, les avancées sont loin d'être aussi réjouissantes. Deux ans après la tragédie, les survivants et les familles des personnes décédées attendent toujours une indemnisation complète. Dans de nombreux cas, la contribution des marques au fonds



▲ Après la tragédie du Rana Plaza, la forte mobilisation a permis d'améliorer la sécurité des usines. En revanche, les indemnisations restent encore largement insuffisantes. © cleanclothes.org

d'indemnisation est beaucoup trop faible. D'autres firmes, comme Mango ou Inditex (Zara), n'ont pas communiqué les montants versés, ce qui laisse à penser qu'ils sont largement insuffisants. Le géant de la mode italienne Benetton a, quant à lui, attendu près de deux ans pour réagir. Sous la pression massive de l'opinion publique, il a finalement annoncé, au début du mois d'avril, le versement de 1,1 million de dollars, bien loin des 5 millions demandés.

L'attitude de Benetton & cie est scandaleuse. En refusant de ver-

ser les sommes manquantes, ces entreprises empêchent les victimes d'être enfin indemnisées, de manière suffisante et équitable. La DB et la CCC demandent à toutes les marques qui ont des relations d'affaires au Bangladesh d'allouer une contribution substantielle au fonds d'indemnisation. Elles doivent en outre signer l'Accord sur la sécurité des bâtiments, afin que ce chapitre si sombre de la chronique des catastrophes annoncées dans l'industrie textile puisse enfin être refermé.

sl/gv

AFFAIRE ABACHA : LA SUISSE RESTITUE SANS PRÉCAUTION

Un accord extrajudiciaire secret, révélé en mars 2015 par *L'Hebdo*, montre les conditions problématiques de la restitution de fonds détournés par le dictateur Sani Abacha. Conclu entre la République du Nigeria et le clan Abacha, avec l'aval du Ministère public genevois, cet arrangement à l'amiable règle la restitution de plus d'un milliard de dollars, sans que les mesures nécessaires aient été prises pour garantir l'utilisation de ces fonds au bénéfice de la population nigériane, toujours victime de la corruption. L'affaire rappelle les difficultés de la première restitution des fonds Abacha bloqués en Suisse, intervenue en 2005. Eclairage.

2,2 milliards de dollars détournés en cinq ans

Durant son règne brutal, entre 1993 et 1998, le dictateur nigérian Sani Abacha a détourné plus de 2,2 milliards de dollars de fonds publics. A son décès, une partie de cet argent a été localisée en Suisse. Près de 700 millions de dollars (plus d'un milliard de francs de l'époque) ont été bloqués sur 140 comptes bancaires repérés auprès d'intermédiaires financiers helvétiques. Peu après le blocage de ces comptes, en 2000, la DB a demandé que cet argent soit restitué à la population nigériane. Il a fallu toutefois attendre cinq ans pour qu'un arrêt du Tribunal fédéral permette de saisir ces avoirs. Consciente du risque que ces sommes puissent être de nouveau détournées, la DB avait alors réclamé que cette restitution se fasse au profit de la population nigériane et que l'usage des fonds soit suivi avec attention.

Une première restitution problématique

Ces précautions n'ont pas été prises, et les sommes alors bloquées en Suisse

ont simplement été restituées au Nigeria. Les deux pays ont néanmoins accepté, après coup, que la Banque mondiale enquête sur les projets financés par cette restitution. De leur côté, les ONG ont conduit une enquête équivalente. Deux rapports, publiés en 2006 par la Banque mondiale, d'une part, et par les ONG, d'autre part, ont montré qu'une partie des avoirs restitués au Nigeria avaient été attribués à des projets déjà terminés, qui ne tenaient pas compte des besoins de la population, voire inexistantes.

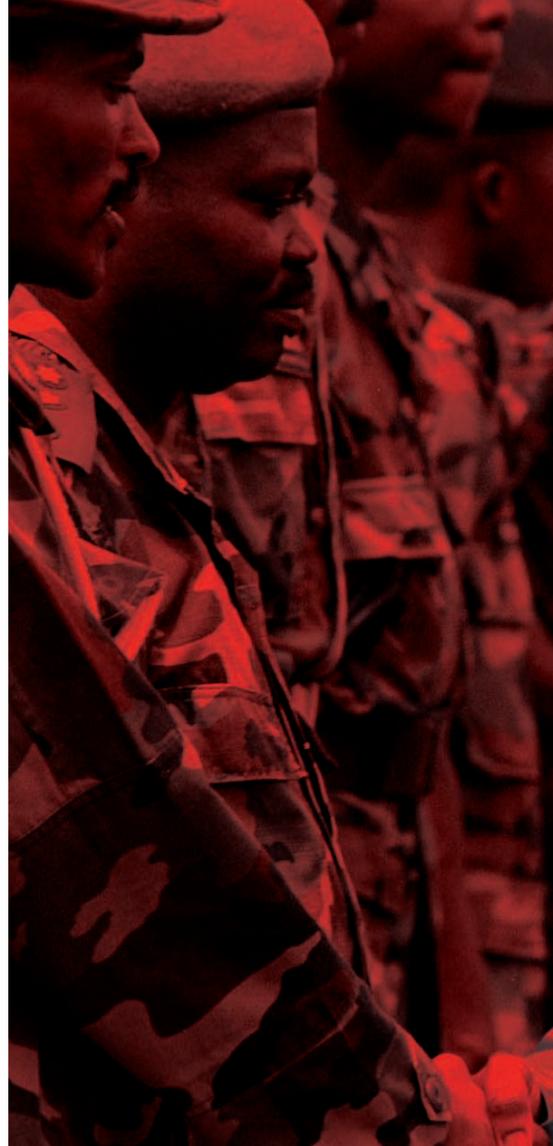
Un tournant décisif

Du fait du travail des ONG helvétiques et nigérianes, le cas Abacha a, en effet, marqué un tournant décisif dans la politique de la Suisse en matière de recouvrement des avoirs illicites. A la suite de ces difficultés, les autorités fédérales ont identifié plus clairement les enjeux liés à de telles restitutions. Afin de garantir que les avoirs illicites ne retombent pas dans les mains

de ceux qui les ont volés ou de leur entourage, mais profitent réellement à la population du pays concerné, elles ont décidé de suivre avec plus d'attention leur utilisation et de soumettre celle-ci à des garanties. Les autorités ont aussi tenté d'associer la société civile de l'Etat d'origine aux décisions relatives à l'allocation des fonds et à leur bon usage.

L'histoire se répète

La restitution de 2005 ne marque pourtant pas la fin de l'affaire Abacha en Suisse. La procédure helvétique ouverte à l'encontre des fils Abacha courait toujours, et plus de 380 millions demeuraient bloqués dans l'attente d'un jugement. Or, cette procédure connaît une fin en queue de poisson : en juillet 2014, le clan Abacha et l'Etat nigérian signent en secret un accord extrajudiciaire, prévoyant un deal : le clan accepte que les sommes bloquées – plus d'un milliard de dollars – soient restituées au Nigeria. Il obtient,





© STR New / Reuters

LES LACUNES DU DISPOSITIF ANTIBLANCHIMENT

En 2000, la Commission fédérale des banques (CFB, aujourd'hui Finma, avait analysé le rôle de 19 établissements bancaires ayant accepté des fonds Abacha. Le constat révélé alors était grave pour la place financière suisse: seuls cinq établissements avaient rempli leurs devoirs de diligence. Six banques présentaient des dispositifs de conformité défaillants. Six autres ont été accusées de manquements graves ou de « comportements individuels crasses ». Cette analyse a conduit l'autorité de régulation à préciser les devoirs des établissements financiers en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et à renforcer ses contrôles. La DB jugeait, quant à elle, ces mesures insuffisantes pour garantir l'efficacité et l'application du dispositif légal en vigueur. En 2011, le milliard bloqué en Suisse, à la suite du « printemps arabe » a montré à quel point ces doutes étaient justifiés.

en échange, l'abandon des procédures judiciaires toujours en cours. En octobre 2014, le Ministère public genevois a, dans le plus grand secret, validé cet accord extrajudiciaire, accepté de classer la procédure et de restituer au Nigeria les 380 millions encore gelés. C'est cet accord et l'aval de la justice genevoise que *L'Hebdo* a révélés, à la fin de mars.

Cette restitution semble en total décalage avec la politique officielle de la Suisse, développée justement pour pallier les graves défaillances mises en lumière il y a dix ans par cette même affaire. Selon un communiqué de la justice genevoise, publié en réponse aux révélations de *L'Hebdo*, cette restitution « fera l'objet d'un monitoring de la Banque mondiale, selon des modalités à mettre en place ». Or, quelles que soient ces modalités, les conditions de la restitution auraient dû être précisées avant que cet accord ne soit conclu. Celle-ci devrait par ailleurs impliquer

la société civile et prévoir des garde-fous, afin de garantir que les sommes soient utilisées au profit de la population spoliée.

Le triomphe de l'impunité

Au-delà des enjeux financiers et humains, cet arrangement à l'amiable consacre avec pertes et fracas le triomphe de l'impunité. Il est en effet choquant de voir la justice pénale clore une procédure ouverte de si longue date sans que tous les auteurs de ce détournement de fonds massif soient condamnés. Cette affaire montre, une fois de plus, à quel point il est difficile de prouver que de tels avoirs sont illicites. Depuis des années, la DB et d'éminents pénalistes demandent que le Code pénal soit modifié afin de renverser le fardeau de la preuve et de permettre enfin aux autorités de confisquer les sommes exorbitantes appartenant à des personnes exposées politiquement de pays où la corruption est endémique, lorsque celles-ci

sont incapables de prouver l'origine licite de leur fortune. Une disposition analogue s'applique déjà pour les organisations criminelles. Le fait que la justice transige dans le cadre d'un accord à l'amiable a le mérite, si pratique en terre helvétique, d'exempter les intermédiaires financiers de tout crime de blanchiment.

Un « détail » encore mérite d'être souligné: les avocats genevois ayant négocié l'accord au nom des deux parties pourraient toucher jusqu'à 7% des montants restitués, à titre d'honoraires et de remboursement de leurs frais. Autant d'argent qui manquera aussi à la population nigérienne.

Olivier Longchamp

RÉCOLTE DE SIGNATURES À LAUSANNE MOISSON HUMIDE, MAIS ENGAGEMENT SANS FAILLE

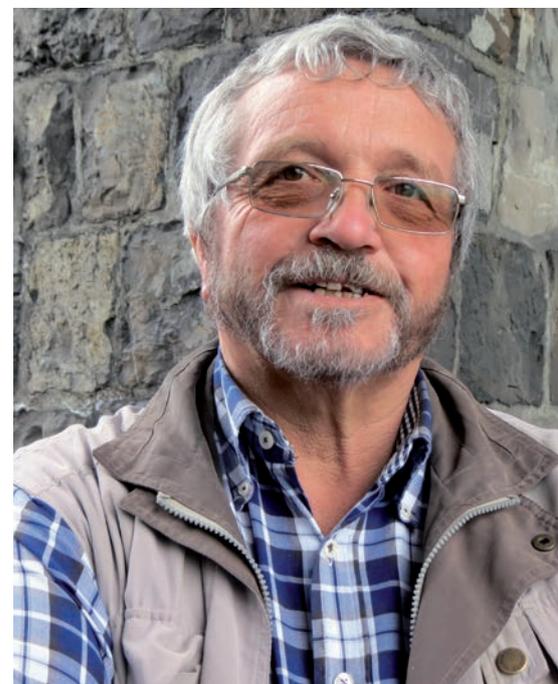
Vendredi 1^{er} mai, jour de la Fête du travail, était également la première journée nationale de récolte de signatures de l'initiative pour des multinationales responsables, soutenue par 66 organisations suisses, dont la Déclaration de Berne.



« Il en va de notre responsabilité de nous assurer que les normes sociales et environnementales soient respectées par les multinationales qui ont leur siège ici. Ces entreprises, qui sont désormais plus puissantes que les Etats, ont des devoirs. C'est une question d'éthique », a pour sa part argumenté **Michel Martin**. Ce quinquagénaire lausannois, actif dans le domaine de la boulangerie, est favorable à la décroissance.

A Lausanne, la pluie persistante qui n'est pas parvenue à doucher l'enthousiasme de l'équipe de la DB, dont le stand d'information côtoyait celui d'autres ONG, des Verts et d'Unia, sous la tente de la place Centrale.

« Il est important que toutes les entreprises soient logées à la même enseigne. Aujourd'hui, cela dépend du bon vouloir de chacune de faire des efforts d'un point de vue social ou environnemental : ce n'est pas suffisant. Dans le secteur des textiles produits à l'étranger par des firmes occidentales, on entend trop souvent parler du travail des enfants ou d'employés qui ne sont pas protégés contre des substances chimiques », a déclaré **Julie Fahrni, 19 ans, de Trélex (VD)**, en congé sabbatique.



Une vision partagée par **Geneviève de Rham, 65 ans, de Lausanne**, qui était active dans la santé : « Nous ne pouvons pas rester passifs face à l'exploitation sans limites des humains et des ressources naturelles.

Je pense aux multinationales de la pharma qui opèrent des tests cliniques sur des personnes pauvres, en Guinée par exemple, pour trouver un remède contre Ebola. »

Son compagnon, **Werner Schmid, 67 ans, retraité de la métallurgie**, dénonce, pour sa part, « les multinationales qui continuent d'utiliser des insecticides dans certaines zones de la planète, alors qu'ils sont interdits, ici, depuis plusieurs décennies. »



Plusieurs signataires ont pointé Nestlé du doigt, à l'instar de **Sylvie Pauli Rieder, 70 ans, de Renens** : « Cette entreprise me gêne beaucoup. Je me souviens du cas d'un ouvrier syndicaliste assassiné en Colombie. Nestlé a réfuté toute implication, alors que des témoignages allaient dans ce sens. » Et l'ex-bibliothécaire, militante POP, de citer également les problèmes récurrents liés à l'huile de palme ou au lait en poudre.



Aujourd'hui préretraité de la métallurgie, **Vincent Chapuis, 53 ans, de Lausanne**, est particulièrement sensible à ce secteur : « Ce n'est pas nouveau : des multinationales actives dans l'extraction de mines polluent des sites durablement sans rien assumer. C'est évidemment Bhopal qui me vient à l'esprit, mais c'est un exemple parmi d'autres. »

Aline Petermann (texte et photos)

DEUX JOURNÉES NATIONALES DE RÉCOLTE DE SIGNATURES

RENDEZ-VOUS LE 13 JUIN ET LE 29 AOÛT

Les prochaines journées nationales de récolte de signatures se dérouleront le samedi 13 juin et le samedi 29 août. Si, cette fois, le soleil daigne se montrer, il devrait logiquement faire grimper la température et... le nombre de signatures !

UN NOUVEL ÉLAN POUR LES GROUPES RÉGIONAUX EN SUISSE ROMANDE !

En mars dernier, la DB invitait ses membres à intégrer un groupe régional en Suisse romande. Après une première rencontre à Lausanne et à Genève, les personnes intéressées à rejoindre l'un de ces groupes se sont inscrites pour passer à l'action : le 1^{er} mai, une quinzaine de volontaires récoltaient déjà des signatures dans les rues de Lausanne et de Genève.

Rejoignez, vous aussi, notre équipe de bénévoles et portez nos revendications dans votre région ! L'occasion idéale de rencontrer d'autres personnes engagées, qui partagent vos préoccupations et s'engagent pour des multinationales responsables. Si l'expérience vous tente, veuillez contacter Floriane Fischer par courriel à fischer@ladb.ch ou par téléphone au 021 620 06 12.

DIPLOMATIE ET PERSUASION AU SERVICE DE LA DB

Responsable de la communication en Suisse romande depuis 2009, Géraldine Viret a intégré la direction en février, en tant que coresponsable du département communication et marketing. Portrait.



Certains journalistes accourent – littéralement – pour la rencontrer. D'autres, peut-être moins convaincus par les buts politiques de la DB, doivent, au contraire, être patiemment amadoués, à l'aide d'un subtil cocktail fait de persuasion et de charisme. C'est cela la « comm » d'aujourd'hui; les médias sont tant sollicités que des objectifs louables étayés par un travail rigoureux ne suffisent plus. Il faut « vendre ».

Plus que quiconque, Géraldine Viret l'a compris. Voilà cinq ans qu'elle se démène pour demander des conditions de travail plus équitables dans la production de cacao comme dans la fabrication de vêtements, pour « placer » à la télévision ou dans la presse tel rapport sur les essais cliniques en Argentine ou telle enquête sur la corruption

dans le secteur pétrolier congolais; des sujets complexes, et parfois, avouons-le, inintelligibles pour le grand public. L'argument décisif, sans lequel les médias n'y accorderaient certainement pas une ligne? Le lien avec la Suisse, toujours elle, que la DB essaie de conformer à sa vision, plus éthique que comptable.

L'exercice est d'autant plus difficile lorsqu'on navigue entre deux eaux, parfois mal décantées, l'information et la politique. D'un côté, la DB se veut sérieuse, usant de méthodes de recherche journalistiques, condition sine qua non pour convaincre le public et les décideurs politiques. De l'autre, certains médias ne voient pas d'un bon œil qu'une ONG, jugée « rouge » de surcroît, vienne marcher sur leurs plates-bandes. Valoriser notre travail tout en ménageant les ego.

L'art de l'équilibrisme

A l'interne, ménager les ego n'est pas non plus une mince affaire. Untel exige de faire lui-même son « travail média », pour avoir sa photo dans le journal, tel autre, bien qu'en congé, déplore que le secrétariat ne se soit pas réuni en plénum avant de diffuser, dans l'urgence, un communiqué de presse que personne ne lira. Mais ce sont surtout ses coups de ciseaux inflexibles dans ce que l'on croyait être une prose parfaite qui entaillent les illusions des plus aveugles d'entre nous. Les plaies encore béantes, il faut admettre qu'elle était perfectible. De l'équilibrisme. De la diplomatie. Des exercices délicats auxquels Géraldine, à 34 ans, est rompue.

Tout juste nommée à la direction collégiale, en tant que coresponsable du département communication et marketing, cette mère de deux enfants a gravi tous les échelons de la DB, a passé par tous les statuts, de précaire à ronflant. A peine sortie du collège, pardon, du gymnase, l'étudiante en lettres commence, en 2004, en tant qu'aide administrative. A 20%, puis à 40%. Trois ans plus tard, son temps de travail augmente légèrement; elle en profite pour s'ingérer dans le texte des autres – l'édition. Elle est suffisamment douée pour que ce petit pourcentage consacré à ce en quoi elle excelle se transforme en un 80% de responsable de la communication. Sans compter qu'elle se forme en parallèle aux droits humains ainsi qu'en communication d'entreprises.

La consécration

Plus rien ne l'arrêtera. La preuve? *L'Hebdo* la compte, cette année, parmi les « 100 personnalités de moins de 35 ans qui feront la Suisse romande ». Une consécration pour celle que l'hebdomadaire décrit comme « curieuse, audacieuse ». Cela paraît difficile à croire lorsqu'on la voit partir au basket, sachant pertinemment qu'elle en reviendra l'auriculaire cassé, ou arriver le matin, un sandwich suintant à la main (celle qui demeure intacte). Rien de tout cela n'est bien impressionnant, en fin de compte. C'est lorsqu'on la voit argumenter face à la caméra que l'on comprend. Ou quand on lit un texte qu'elle a « légèrement remanié ». Mais elle n'a pas touché à ces lignes!

Marc Guéniat



PARAQUAT: UN RISQUE MAJEUR POUR LES PAYSANS

Un nouveau rapport publié par la DB, la Fédération d'organisations syndicales UITA et le réseau international Pesticide Action Network, le 23 avril 2015, documente, une fois de plus, les conditions scandaleuses dans lesquelles l'herbicide hautement toxique, le paraquat, est utilisé en Inde.

Pour mémoire, ce produit phare de l'entreprise agrochimique suisse Syngenta est interdit depuis longtemps dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie, au sein de l'UE et en Suisse. Malgré sa dangerosité, le paraquat reste toutefois l'un des désherbants les plus utilisés de par le monde, en particulier dans les pays en développement, où son utilisation conduit à de nombreux empoisonnements.

Les résultats du rapport « Conditions of paraquat use in India » montre les conditions très dangereuses dans lesquelles le paraquat est utilisé en Inde, notamment en raison de l'absence d'équipements de protection adéquats. C'est pourquoi, les organisations à l'origine de cette étude demandent aux 154 Etats parties à la Convention de Rotterdam d'inscrire le paraquat sur la liste des herbicides dangereux.

Lors de la 7^e conférence de la Convention de Rotterdam, qui a eu lieu à Genève du 12 au 15 mai dernier, l'Inde et le Guatemala ont empêché l'inscription du produit phare de Syngenta sur la liste des produits dangereux. Ce blocage montre la nécessité de réviser les règles de la Convention afin que les informations sur les produits chimiques dangereux puissent être échangées efficacement entre les Etats.

CACAO:

LA SITUATION DES CULTIVATEURS TOUJOURS PLUS PRÉCAIRE

Alors que quelques multinationales dominent toujours davantage la chaîne d'approvisionnement de l'industrie du chocolat, les producteurs de cacao d'Afrique de l'Ouest restent prisonniers de l'extrême pauvreté. Or, comme le montre le baromètre du cacao 2015, les initiatives volontaires des sociétés ne permettent pas de remédier à cette situation scandaleuse.

En Côte d'Ivoire, principal pays producteur de cacao, les paysans devraient gagner quatre fois plus pour atteindre le seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. Cette paupérisation des producteurs est synonyme de conditions de travail indignes et conduit à des violations des droits humains, comme le travail des enfants.

La répartition inéquitable de la valeur ajoutée sur la chaîne d'approvisionnement de l'industrie du chocolat est l'une des principales causes de la paupérisation des producteurs. Quelques multinationales dominent aujourd'hui près de 80 % du marché. Les producteurs de chocolat (comme Nestlé, Mars ou Mondelez), les sociétés de négoce ou de transformation du cacao (comme Cargill et Barry Callebaut) ainsi que les détaillants se partagent l'essentiel des marges. Insuffisamment organisés, les agriculteurs ne touchent que des miettes.

Des efforts encore insuffisants

Le troisième baromètre du cacao montre aussi que la part de marché du chocolat certifié continue certes d'augmenter. En 2009, celle-ci représentait quelque 2 % de l'ensemble du chocolat vendu dans le monde, contre 16 % aujourd'hui. Ces systèmes de vérification doivent toutefois être améliorés, notamment en ce qui concerne la qualité des audits. De toute évidence, les efforts volontaires des entreprises ne suffisent pas à sortir les producteurs de l'extrême pauvreté, ni à empêcher les violations des droits humains. Il est donc nécessaire de développer des règles contraignantes, afin de garantir des revenus de subsistance aux producteurs de cacao. A cela s'ajoute la nécessité d'établir des mécanismes de formation et de fixation des prix.

Andrea Hüsser

François Meienberg

**Business mondial,
responsabilité globale.**



 **Initiative
multinationales
responsables**

Initiative pour des multinationales responsables

Soutenez notre
campagne de récolte
de signatures!

Vous trouverez plus d'informations sur l'initiative
ainsi que l'ensemble du matériel de campagne
à télécharger sur www.ladb.ch/initiative

**OUI, JE M'ENGAGE AVEC LA DB
POUR DES MULTINATIONALES
RESPONSABLES.**

- Je commande __ ex. du numéro spécial du *Solidaire*
« Business mondial, responsabilité globale. », mai 2015 (gratuit).
- Merci de me faire parvenir __ carte(s) de signatures supplémentaires.
- J'adhère à la **Déclaration de Berne** (cotisation annuelle 60 fr.
avec abonnement à la revue *Solidaire* six fois par année).
- Je désire recevoir plus d'informations sur les activités
de la DB (gratuit).

MERCI DE RENVOYER VOTRE BULLETIN DE COMMANDE À

Déclaration de Berne, avenue Charles-Dickens 4, 1006 Lausanne.

Les commandes peuvent aussi être faites par tél. au 021 620 03 03, par fax
au 021 620 03 00, par courriel info@ladb.ch ou directement sur www.ladb.ch



Madame

Monsieur

Nom

Prénom

E-mail

Tél.

Adresse

NPA/Localité

Date

Age (facultatif)

Signature